

Vœux de la municipalité – 5 janvier 2023

Espace d'Albret - Nérac

Merci à tous pour votre présence toujours nombreuse à cette traditionnelle soirée des vœux de la municipalité de Nérac. Cela fait 3 ans que nous n'avons pu nous retrouver dans cette configuration. C'est donc un vrai plaisir de vous accueillir ce soir.

Je salue chacun de vous, Néracais, autorités civiles et militaires, acteurs économiques et associatifs, représentants des cultes, élus du Canton de l'Albret, d'Albret Communauté et du Département.

Merci Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet pour votre présence, et à travers vous celle de l'Etat dont nous avons tant besoin.

Merci Christine Bonfanti-Dossat, notre sénateur, pour ta présence amicale.

Merci Michel Lauzzana, notre député, pour ta fidélité à Nérac.

Merci à mes collègues du Conseil départemental présents : ma binôme Marylène Paillarès d'abord, avec qui je sillonne depuis quelques années les routes de l'Albret et avec qui je partage beaucoup, mais aussi Danielle Dhélias, Michel Masset et Béatrice Lavit. J'excuse Sophie Borderie, qui devait être présente ce soir mais qui est positive au Covid

Merci Alain Lorenzelli, Président d'Albret Communauté pour ta fidèle présence et l'attention que tu portes aux dossiers néracais.

Merci à mes collègues Maires avec qui nous passons de bons moments, au service de l'Albret mais aussi dans le cadre des relations que nous avons les uns avec les autres.

Et enfin merci à mes collègues du conseil municipal, pour votre présence mais surtout pour votre faculté à vous adapter aux circonstances de ce mandat tellement atypique. Cette équipe, elle est composée de beaucoup de nouveaux élus, qui ont chacun pris leurs marques dans un contexte qui n'est pas tout à fait celui que je leur avais annoncé avant les élections ! Alors merci pour votre aide, votre soutien et votre action !

I-Un contexte troublé

Je disais que cela fait 3 ans que nous ne nous sommes pas retrouvés pour une soirée des vœux, que ce soit ici à Nérac, mais aussi dans les autres communes du territoire. Et pour cause ! Les années que nous avons traversé resteront gravées dans nos mémoires.

Crise des gilets jaunes fin 2018 début 2019, crise sanitaire en 2020, 2021 et début 2022, guerre en Ukraine en 2022 entraînant une crise énergétique folle et une inflation dont nous avons oublié les effets depuis plus de 30 ans.

La crise sanitaire, les confinements successifs ont laissé des traces profondes dans notre société. Les sciences humaines étudieront cela en temps voulus.

Durant plus de deux ans, nous avons eu à faire face d'abord à la sidération face à un confinement total de 8 semaines. Chacun se souvient avoir signé pour lui-même une attestation de sortie limitant à 1 km la distance entre son domicile et le point de sortie. Puis nous avons géré des protocoles sanitaires multiples et évolutifs, pour les écoles, pour les équipements sportifs, les associations, pour nos services publics, pour les commerces, les entreprises. Nous avons durant ces longs mois enrichi notre vocabulaire : taux d'incidence, test PCR, autotest, visioconférence, télétravail, cas contact, Omicron, gestes barrières, distance sanitaire, résilience, quoi qu'il en coûte...il y en aurait bien d'autres. Bref, ce que nous avons vécu n'est pas commun.

Et aujourd'hui il nous appartient de réparer autant que possible les effets de ces années si particulières, dans un monde qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est pas d'une stabilité à toute épreuve. On y arrivera !

La crise sanitaire, qui est plutôt derrière nous, en tout cas on l'espère, nous a montré que nous pouvions faire face à beaucoup, et que notre modèle de service

public à la française avait tenu. Malgré les difficultés qu'il ne faut pas occulter, je pense en particulier à l'hôpital public qui souffre tant.

Mais la crise énergétique dans laquelle nous sommes aujourd'hui est d'une toute autre nature, avec des impacts eux aussi très différents.

Pour les particuliers, l'Etat a mis en place le bouclier tarifaire qui limite l'impact de la hausse du coût de l'énergie. Pour les communes et la plupart des entreprises, c'est différent. Certaines communes, dont les indicateurs financiers sont dégradés, bénéficient d'un filet de sécurité qui prend en charge une part des dépenses nouvelles liées à l'énergie. Nérac ne bénéficie malheureusement pas de ce filet.

Simplement pour que vous ayez un chiffre en tête : en 2022, la ville de Nérac a dépensé environ 400 000 € en gaz et électricité pour faire fonctionner ses équipements publics. En 2023, compte tenu des tarifs qui nous sont communiqués, nous devons trouver entre 400 000 et 500 000 € de plus pour payer les mêmes factures. C'est totalement insensé. Et je ne parle là que de l'énergie.

Au-delà de la facture d'énergie, le contexte inflationniste se traduit de différentes façons et partout : tout d'abord par l'augmentation du salaire des fonctionnaires de 3,5%, imposée par l'Etat. Cette augmentation est bien évidemment justifiée, et je l'approuve, mais elle est financée par l'employeur, c'est-à-dire la commune pour les 100 agents municipaux. Par ailleurs, une commune est un consommateur final, au même titre qu'un particulier. Nous verrons donc augmenter le prix de la restauration scolaire, de tous nos achats de matériaux pour l'entretien de nos bâtiments communaux, mais aussi de tous les contrats de maintenance et prestations d'entreprises. Il est encore difficile, dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 d'évaluer l'impact de l'inflation, au-delà de l'augmentation du coût de l'énergie. Nous y travaillons évidemment au quotidien et nous voyons les dépenses nouvelles s'empiler. Et face à ce contexte, il faut donc avoir une stratégie budgétaire claire, qui apporte des résultats immédiats, pour le budget 2023 qui sera le plus difficile à boucler que nous ayons connu.

II-Quelle stratégie budgétaire face au contexte ?

En 2020, nous avons présenté aux Néracais un programme précis, qui comptait 111 actions. Notre projet de mandat était chiffré, réalisable. Il reposait sur une situation financière saine de la commune. Bref, les perspectives étaient réellement

bonnes. Elus le 15 mars 2020, le grand confinement a commencé le 17 mars. La suite, on la connaît : rien ne s'est passé comme prévu ! Avant le Covid je promettais un super mandat à mes nouveaux colistiers. Et bien ils sont servis ! Et j'en profite pour saluer à nouveau leur capacité d'adaptation à toute épreuve dans ce mandat tellement différent de ce que nous avions prévu.

Alors face à la crise énergétique et à l'inflation quelle stratégie financière ?

Quand les dépenses nouvelles à prévoir sont aussi importantes, il nous faut agir à la fois sur l'augmentation des recettes, mais aussi sur la limitation, à défaut de leur réduction, des dépenses.

Concernant les recettes. Il nous faut évidemment des recettes nouvelles. Depuis 2008, nous n'avons jamais augmenté les taux communaux des taxes foncières. Nous restons sur cette position et nous n'augmenterons pas nos taux, pour la 16^{ème} année consécutive. Nous en faisons un dogme, car les taxes foncières à Nérac sont déjà très élevées.

En revanche, j'ai demandé aux services de lister sur un document unique la totalité des produits du domaine que nous percevons, c'est-à-dire les tarifs municipaux de location des salles, des tarifs de spectacles, de restauration scolaire, de droits de places, de location de matériel, etc. Et il est évident que la plupart de ces tarifs seront revus à la hausse, de manière aussi cohérente que possible, dans une approche d'ensemble que permettra ce document.

Enfin nous aurons un recours très modéré à l'emprunt pour nos investissements.

Concernant les dépenses. Il nous faut aller plus loin encore dans les économies de fonctionnement que nous réalisons depuis plusieurs années. Nous le faisons sur chaque poste de dépense où il est encore possible d'agir.

Nous ne voulons pas toucher à la vie associative, sportive et culturelle de notre commune, ni aux animations. Ces domaines sont le ciment de notre vie en commun. Y toucher, ce serait mettre à mal le lien social qui fait notre richesse. Les subventions aux associations, notre aide logistique et technique seront donc maintenues. Les animations municipales aussi.

Cependant, nous sensibiliserons les associations à un usage raisonné des équipements municipaux car il y a là une marge de progrès significative.

Aussi, en matière d'énergie, nous régulons d'ores et déjà au plus près les températures de chaque bâtiment en fonction des usages.

Concernant l'éclairage public, nous avons décidé, à partir de ce mois-ci et comme dans beaucoup de communes, d'éteindre la totalité des 1400 points lumineux de

23h30 à 5h30 tous les jours. Cette extinction nous permettra simplement en 2023 de stabiliser à la dépense de 2022 celle de 2023 c'est-à-dire environ 60 000 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il y a un sujet concernant la piscine couverte municipale. En années normales, le déficit de notre piscine se situe entre 270 000 et 300 000 €. Une part importante de la dépense est constituée de gaz et d'électricité. En 2023, ce déficit va passer de 300 000 à 500 000 € du seul fait de l'augmentation de l'énergie. Autant dire que cela ne passe pas, quel que soit le sens dans lequel on prend l'affaire. Même avec un peu de magie budgétaire ou quelques pirouettes comptables. Il y a alors deux solutions. Soit nous fermons la piscine et non seulement il n'y aura pas le déficit supplémentaire de 2023, mais il n'y aura plus non plus le déficit habituel. C'est évidemment une fausse bonne idée, car dans le cas d'une fermeture, il y a fort à parier que nous ne la rouvrirons plus jamais. Ce serait surtout un échec majeur, notamment pour les scolaires de tout le territoire qui viennent apprendre à nager depuis 10 ans à Nérac. L'autre solution, c'est que le territoire prenne conscience que cet équipement reçoit très majoritairement des usagers hors Nérac, mais que seule la ville de Nérac en assume la totalité de la charge. C'était un choix assumé de la Ville depuis son ouverture en 2013. Mais il y a cette année un cap difficile à passer. Peut-être y a-t-il un dispositif ponctuel, innovant, à inventer dans le cadre d'une réflexion commune pour sauver cet équipement en passant ce cap de 2023. Mais là, la balle n'est pas que dans le camp de Nérac... Je serai en tout cas force de proposition sur le sujet.

Voilà pour les pistes de maîtrise des dépenses en fonctionnement.

Mais malheureusement ce sera l'investissement qui sera le plus fortement impacté. Certains projets importants qui faisaient partie de notre programme ne pourront être réalisés. Certaines des 111 actions de notre projet de mandat seront reportées, d'autres seront malheureusement annulées. En tout cas sur ce mandat. Ce travail de sélection, au regard des capacités actuelles de la commune, mais aussi des prévisions sur la fin du mandat à supposer qu'on puisse en faire, sera réalisé dans le cadre de la préparation budgétaire 2023. Et en 2023, nos investissements se limiteront donc aux coups partis et aux projets très fortement subventionnés.

III-Les projets 2023

Les coups partis, quels sont-ils ?

Le centre Samazeuilh, dont les travaux ont commencé en 2021 seront achevés cette année. Ce bâtiment, qui avant les travaux regroupait les activités de plus de 50 associations de tous types est un des projets majeurs de ce mandat. Il aura fallu durant les travaux reloger dans d'autres locaux les associations qui utilisent ce lieu et il aura fallu 2 ans pour mener à son terme sa rénovation complète. Ce sera chose faite à l'automne, dans des conditions rendues compliquées par les pénuries et les hausses de coûts des matériaux.

Les équipements sportifs de plein air, parcours de santé au Ludoparc, le skate-parc et le pump-track au stade verront le jour dans quelques semaines, après une dernière concertation avec les futurs usagers.

En 2022, alors que l'association qui gérait le cinéma a cessé son activité, la Mairie l'a repris en gestion directe. Il a alors intégré le service culturel de la Ville, rejoignant l'Espace d'Albret, la médiathèque, le château-musée. Il n'y avait pas d'autre moyen de sauver notre cinéma qui est devenu le seul cinéma municipal de Lot-et-Garonne. En 2022, nous ferons évoluer cet équipement pour mieux l'adapter aux attentes du public. Aussi, des travaux de modernisation du bâtiment seront réalisés.

Quant au Château-musée Henri IV, nous avons entamé en 2015 une longue période de travaux de confortement de ce monument emblématique de notre territoire. L'objectif reste d'en faire un musée moderne et attractif pour l'Albret. Mais avant cela, le bâtiment nécessite encore de lourds travaux, notamment sur la façade nord, mais aussi dans la salle des Ecuyers qui souffre d'une absence de traitement de l'air mais aussi d'infiltrations d'eau. Des travaux pour y remédier commenceront cette année.

Enfin Nérac compte aussi ne nombreux équipements publics : écoles, installations sportives, Espace d'Albret, espaces verts, mobilier urbain qui nécessitent tous les ans un investissement soutenu afin d'en conserver un état d'usage satisfaisant. Nous tâcherons d'inscrire 600 000 € pour ce que nous appelons les « travaux courants ». Cette somme, qui peut paraître importante est en réalité le minimum nécessaire pour tenir à niveau nos équipements.

Quant à la rénovation de la Place du Foirail et des arènes, nous avons initialement prévu de commencer les travaux ce printemps, après les fêtes de Mai. Mais compte tenu du montant du projet et des contraintes du budget 2023 que j'ai évoquées, ce projet sera repoussé à 2024. L'année 2023 ne sera tout de même pas une année perdue puisqu'elle permettra de finaliser la concertation avec les riverains, les commerçants et les associations utilisant les arènes et la halle. C'est un très beau projet qui va considérablement valoriser cet espace urbain central.

On critique souvent le millefeuille territorial français : communes, communautés de communes, département, région, Etat, sans être certains que ce qui se passe dans d'autres pays est plus efficace. Pour ma part, je pense que lorsqu'on cherche à tirer le meilleur de ce millefeuille, il peut apporter beaucoup à nos territoires.

C'est ainsi que le partenariat Albret Communauté / Département permet le développement d'AgriNové, qui se poursuivra en 2023, avec de nouvelles entreprises qui s'y installeront.

Par ailleurs, Albret Communauté prendra cette année la gestion de l'ancienne voie ferrée pour la transformer en voie verte à partir de 2024 entre Feugarolles et Moncrabeau, et avec notamment l'aménagement de la liaison Nérac-Lavardac attendue depuis si longtemps. Avec Marylène Paillarès et Valérie Tonin, mes collègues conseillères départementales, nous avons obtenu sur ce projet près de 500 000 € de subvention du département sur un régime d'aide particulier juste avant que celui-ci ne disparaisse. Merci Présidente, de nous avoir laissé passer dans cette brèche juste à temps ! Et merci à Alain Lorenzelli pour son investissement dans ce dossier qui est véritablement structurant pour notre territoire.

Sur un tout autre sujet, la Ville de Nérac, avec le syndicat départemental Territoire d'énergie 47, nous allons remettre en production d'électricité le moulin du Pont-Vieux ; la maîtrise d'œuvre sera choisie cette année.

En revanche, c'est un peu plus compliqué pour le projet de caserne des pompiers. Le Président Jacques Chirac disait : « Les emmerdes, ça vole en escadrille ». Sur ce projet, cela se vérifie. Après plusieurs soubresauts au départ, mais alors que tout était maintenant prêt, le terrain acquis, le projet validé, le financement des communes, du SDIS et du Département acquis, une riveraine a fait un recours devant le tribunal administratif contre le permis de construire pour des motifs que je considère, pour ma part, injustifiés. Les délais de la justice étant ce qu'ils sont, le projet de construction du centre de secours est donc malheureusement repoussé

à 2024, à supposer que le jugement du tribunal administratif soit favorable à la collectivité.

Autre partenariat entre collectivités, le déploiement de la fibre optique, qui se poursuit au rythme prévu, avec quelques difficultés ponctuelles j'en conviens.

Enfin un mot sur le bâtiment de l'ancienne sous-préfecture qui appartient au Département. Nous avons tenté il y a 3 ans une vente aux enchères qui devait être assortie d'un projet économique qualitatif. L'enchère avait été peu probante, et les projets présentés peu qualitatifs. Nous n'y avons donc pas donné suite. Nous avons décidé de lancer cette année un appel à projet national, mieux structuré, plus ouvert sur les modalités, afin d'essayer de capter une initiative qui soit à la hauteur de la qualité patrimoniale de ce bâtiment.

Ces quelques mots sur le bâtiment de l'ancienne sous-préfecture me permettent une transition sur la présence de l'Etat sur nos territoires ruraux. Notre pays, historiquement, s'est structuré autour d'un maillage serré de services publics jusqu'au plus profond de nos campagnes. Jusqu'à une période assez récente, chaque chef-lieu des anciens cantons permettait à chaque Français de bénéficier d'un accès équivalent sur tout le territoire à beaucoup de services publics. Bien évidemment je ne réclame pas le retour à ce maillage qui relèverait aujourd'hui d'une nostalgie à laquelle mon âge ne me permet pas encore de prétendre. J'ai bien conscience que le développement des mobilités et l'importance croissante du numérique abolissent en partie les distances et facilitent certaines démarches.

Mais les dernières années sont allées trop loin dans le recul de l'Etat et des services publics dans les territoires. Quand l'Etat et les services publics reculent, c'est la République qui recule et ce sont les populismes de tous ordres qui avancent. Aujourd'hui, le coût social, politique et même démocratique de ce recul de l'Etat est évident ; je n'ai pas besoin de l'illustrer.

En 2015 la sous-préfecture de Nérac a fermé au profit d'une Maison de l'Etat que je qualifierai de résiduelle, malgré la qualité des agents qui y travaillent. Cette même sous-préfecture avait fermé en 1926 sous le gouvernement Poincaré. Elle avait réouvert sous le gouvernement de Vichy en 1942. Puis fermé sous le gouvernement Valls en 2015.

Et bien en 2023, je demande qu'une sous-préfecture moderne réouvre, sans les appareils somptuaires dont l'Etat a parfois le secret, mais avec un sous-préfet en titre pour notre arrondissement de Nérac, entouré de services de proximité opérationnels. Quand je demande cela, je ne mets évidemment pas en cause le

travail des sous-préfets qui se sont succédés depuis 2015. Ils ont fait le travail. Et je salue le sous-préfet actuel, Afif Lazrak. Je ne mets pas non plus en cause le travail des maisons France-services qui ont été une des réponses à la crise des gilets jaunes il y a 4 ans.

Mais regardez la carte de notre département : l'Albret est grand et bénéficie d'une véritable identité géographique, sociale, économique et historique. Est-il normal que des élus de l'Albret fasse une heure de route à l'aller, une heure de route au retour, pour se rendre à une réunion à la sous-préfecture de Marmande ? Même question pour le sous-préfet qui doit parcourir des distances anormales pour exercer sa mission. L'Albret, ce n'est pas le Marmandais, mais attention, ce n'est pas l'Agenais non plus. Une sous-préfecture à Nérac, ce n'est pas le souhait de revenir à une sorte d'âge d'or de la République des territoires, encore moins au sous-préfet aux champs d'Alphonse Daudet. Une sous-préfecture à Nérac, c'est la présence affirmée d'un Etat de proximité, moderne, qui travaille au plus près des territoires sur les questions de soutien à l'investissement public, sur les questions de sécurité, de prévention, sur les questions de présence des services publics, sur les questions de développement économique, bref, un partenariat cousu-main qui fait qu'on pourrait vivre encore mieux dans notre ruralité.

J'ai le sentiment que l'Etat, au niveau gouvernemental a en partie tiré les leçons de son propre recul sur les territoires en procédant, ces derniers mois, à 6 réouvertures de sous-préfectures dans le pays. J'écrirai donc très prochainement au Ministre de l'intérieur pour lui demander la réouverture d'une sous-préfecture à Nérac.

Chers parlementaires présents aujourd'hui, je ne doute pas que vous vous ferez les ambassadeurs de cette demande à laquelle vous ne vous attendiez probablement pas ce soir !

IV-Les élections sénatoriales

Il va être temps de conclure.

Avant cela un dernier mot sur une élection qui va avoir lieu en 2023. Je veux parler des élections sénatoriales qui se dérouleront en septembre. Vous le savez, j'ai décidé d'être candidat à cette élection. Un certain nombre d'entre vous m'ont copieusement secoué la couenne en me demandant des explications ! Pourquoi

vouloir passer du mandat de Maire qui reste le plus populaire à celui de sénateur qui est de loin le moins populaire ? Bonne question...

L'idée de ma candidature, récente, ne s'est pas faite sur le critère de la popularité du mandat, d'autant moins sur ce critère que pour ma part je ne participerai jamais de cette petite musique souvent entendue qui consiste à dénigrer systématiquement les élus nationaux.

Me concernant, il se trouve que je vais avoir 48 ans, qu'il y aura cette année 28 ans que je suis élu local dont 15 ans en tant que Maire et 15 ans en tant que conseiller départemental. Il se trouve aussi que les élections sénatoriales tombent maintenant. Mes enfants quittent progressivement -plus que progressivement- le nid familial. J'ai considéré que ce pouvait être le moment de donner une nouvelle orientation à mon engagement politique, engagement qui aura rempli ma vie et qui aura été ma passion.

Le Sénat, c'est l'assemblée qui représente les territoires, les collectivités. J'ai aujourd'hui dans ce domaine une certaine expérience, faite de quelques succès mais aussi d'échecs dont j'ai tiré les leçons. Je souhaite mettre à profit cette expérience différemment, avec humilité, avec pragmatisme mais aussi avec la conviction que nos territoires ruraux ont des spécificités à faire valoir, et le Sénat est le bon lieu pour cela.

Une élection, c'est assez binaire : soit on la gagne, soit on la perd.

Dans le cas d'une victoire, je serais contraint à regret de quitter le mandat de Maire que j'occupe depuis 2008, puisque la loi est ainsi faite. Enfin diront certains ! Vous êtes plusieurs dans la salle, je vous ai repérés à l'entrée !

Il appartiendrait alors aux 29 élus du conseil municipal de choisir parmi eux celui ou celle qu'ils estimeraient le plus capable ou la plus capable d'assurer la cohésion de la majorité municipale, mais aussi la mise en œuvre du projet de mandat dans le cadre que j'ai évoqué ce soir. Et moi, il m'appartiendrait de choisir si je reste conseiller municipal de Nérac ou conseiller départemental de Lot-et-Garonne. Dans tous les cas, mon lien avec Nérac et l'Albret resterait fort puisque j'en serais toujours un élu et j'y installerais ma permanence parlementaire qui vous serait naturellement toujours ouverte. Bref, vous ne vous débarrasseriez pas de moi immédiatement ! Même ceux dont je parlais il y a un instant ! J'avais écrit ce passage sur les élections sénatoriales au futur, mais à la relecture, je l'ai passé au conditionnel. Un brin de superstition probablement.

Dans le cas d'une défaite, et bien rien ne changerait par rapport à ce soir. Il faudrait simplement me supporter dans les mêmes conditions que depuis bien longtemps déjà et pendant encore 3 ans au moins. Et dès le lundi qui suivrait cette défaite, vous me retrouveriez au travail, avec la même volonté qu'avant ! La succession n'est donc pas ouverte !

Mais je pense que je vous devais ces quelques explications.

Conclusion

Une fois encore j'ai été bien long...

L'année 2023 qui s'ouvre, vous l'avez compris, sera particulière. De nombreux défis nous attendent, que ce soit au niveau local ou au niveau national. Les vents contraires sont forts. Mais nous sommes la France, pays millénaire qui s'est toujours relevé de tout. Nous n'avons pas le droit de céder au pessimisme, au défaitisme, car nous devons à nos enfants un monde qui se tient un tant soit peu. A chacun de vous, de tout cœur, je souhaite une belle année 2023 !

Je vous remercie.